



Communauté de Communes  
de la Plaine du Nord Loiret

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
3 rue de l'Avenir  
45480 Bazoches les Gallerandes

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales*

### **Séance du Conseil Communautaire en date du 10 Janvier 2023**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée / Rejetée</b>
C2023.01	Souscription d'une ligne de trésorerie	Approuvée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 10 janvier, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 3 janvier 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 1**

**Votants : 26**

**Présents :** MM. GAUCHER Dominique, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Mme GAZANGEL Emmanuelle), LEBRET Olivier, Serge Thibault, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES MILLEY Sophie, CHATELAIN Danièle, Annick DECOUX, LEBLOND Valérie, PETIT Christine, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, Delphine PRUNET, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal, BRUCHET Delphine

**Absents excusés :** MM. LIROT Jean-Marc, MME GAZANGEL Emmanuelle

**Secrétaire de séance :** M. ROUSSEAU Pierre

-----  
**Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Considérant que pour réguler le fonds de trésorerie, il est opportun de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 euros ;

Considérant les sollicitations auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive et leurs propositions,

Considérant que l'offre la plus avantageuse est l'offre du Crédit Mutuel du Centre dont le siège se situe Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine, 45920 Orléans Cedex 9

Entendu l'exposé du Président,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'accepter l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :

<b>Montant Plafond</b>	500 000 €
<b>Type de Taux</b>	Variable (post-compté)
<b>Mode d'indexation :</b> Index de référence	Euribor 3 MOIS moyenne 1 Mois
Marge	0.70 %
Intérêts	<i>Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds pour le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'Euribor 3 Mois Moyenne 1 mois + marge. L'année est complétée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire. Si cet indice est ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'un indice négatif.</i>

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 10 janvier 2023**  
**Délibération n°C2023-01**

Envoyé en préfecture le 10/01/2023  
Reçu en préfecture le 10/01/2023  
Publié le   
ID : 045-244500542-20230110-C2023\_01-DE

Commission initiale de réservation	500 euros
Commission de non utilisation	Néant
<b>Durée</b>	1 an
<b>Paiement des Intérêts</b>	
Périodicité	Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
Règlement	Dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil
<b>Mobilisation et remboursement des fonds</b>	Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie
Moyen de communication	A jour « j » avant 14h00, sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété (courrier, courriel signé)
Délai de mobilisation	Date de mise à disposition des fonds
Date de prise en calcul des intérêts	Date de réceptions des fonds
<b>Consolidation en prêt</b>	Possible à tout moment selon les conditions du moment

- D'Autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 10 janvier 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*  
**Le Président, M. BOURGEOIS**



*Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le  
Et de la publication le*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*